

# PERFORMANCE TECHNIQUE



# **PRODUCTIONS VÉGÉTALES**



# Public(s)

Tout exploitant ou porteur de projet en production végétale (hors viticulture).

## **Objectifs**

- Choisir, adapter et mettre en œuvre des itinéraires techniques sur une exploitation: pratiques de gestion du sol, fertilisation, protection des cultures, conduite globale de la culture....
- Si demande, bénéficier d'un accompagnement pour la certification Agriculture **Biologique**

## Avantages / Bénéfices

- ✓ Conseil technique de qualité pour conduire ses cultures, par un technicien spécialisé, indépendant et objectif, interlocuteur unique.
- ✓ Préconisation sur l'usage de produits phytopharmaceutiques selon la réglementation en vigueur.
- ✓ Elaboration des choix stratégiques dans l'évolution des exploitations.
- ✓ Optimisation de la rentabilité des productions.
- ✓ Disponibilité réactivité pour un conseil dans les meilleurs délais.

## Déroulement de la prestation

La prestation est individuelle et se fait à la carte, selon le besoin de l'exploitant.

Au choix: une formule d'abonnement qui définit le temps de suivi en culture ou des visites à la carte (passage ponctuel) ou un mix des deux :

- Formule « Soutien »
- Formule « Présence »
- Formule « Vigilance »
- Formule « Performance»

L'abonnement inclut l'accès aux bulletins techniques filières, lettres d'informations et des services associés selon les filières.

### Livrable

- Compte-rendu écrit à l'issue de la visite et/ou en fin de campagne.
- Documents techniques complémentaires en fonction des préconisations.

### Durée

1 à 4 jours selon la formule choisie.

## Tarif

Selon nature de l'accompagnement. Nous consulter.

# Référent(s) pour cette prestation

#### **Romain DEL NEGRO**

(Conseiller en maraîchage biologique)

#### **Audrey DUSSAUD**

06 03 36 86 38

## **Bernard ASSENAT**

06 23 65 11 21

Contact pour bénéficier de la prestation

#### Prestations rebonds

- la transmission, Abonnement traçabilité MesParcelles.

## Formations rebonds

- Se préparer à la certification HVE
- biologique
- Réforme de la PAC 2023-2027 : quels
- Simulation PAC formation



La Chambre d'agriculture du Gard est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par Chambres d'agriculture France.

Afin que nos prestations soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement. Plus d'informations sur gard.chambre-agriculture.fr